

id	type	superficie	destination
1	Création d'un verger	8247.18	Commune de Mons-en-Pévèle
2	Accès	438.24	Commune de Mons-en-Pévèle
3	Création d'un espace vert	1589.2	Commune de Mons-en-Pévèle
4	Aménagement d'un cheminement doux	839.79	Commune de Mons-en-Pévèle
5	Aménagement d'un cheminement doux	767.1	Commune de Mons-en-Pévèle
6	Aménagement d'un cheminement doux	471.27	Commune de Mons-en-Pévèle
7	Aménagement d'un cheminement doux	369.03	Commune de Mons-en-Pévèle

Plan Local d'Urbanisme

Commune de MONS-EN-PEVELE

PLAN DE ZONAGE

P.L.U. Arrêté le : 16/05/22
P.L.U. Approuvé le : 27/03/23

Urbicom
85 Espace Neptune - rue de la Calypso
62 110 HENIN-BEAUMONT
Tél : 03.62.07.80.00
Mail : contact@urbicom.fr

Echelle : 1/5000ème



Légende

Limites de zones

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre urbain dense. Elle est principalement affectée à l'habitat, aux équipements d'intérêt collectif, aux commerces et services, ainsi qu'aux activités peu nuisantes admissibles à proximité des habitations.
- UB : Zone urbaine mixte de densité moyenne correspondant au secteur périphérique du centre urbain dense. Elle est principalement affectée à l'habitat, aux équipements d'intérêt collectif, aux commerces et services, ainsi qu'aux activités peu nuisantes admissibles à proximité des habitations.
- UC : Zone urbaine mixte de densité faible correspondant au secteur des autres hameaux de la commune. Elle est principalement affectée à l'habitat, aux équipements d'intérêt collectif, aux commerces et services, ainsi qu'aux activités peu nuisantes admissibles à proximité des habitations.
- UCJ : Secteur de la zone UC correspondant aux fonds de jardins.
- UE : Zone urbaine dédiée aux activités économiques.
- UH : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics.
- IAUe : Zone à urbaniser dédiée aux activités économiques.
- A : Zone destinée à l'activité agricole.
- As : Secteur de la zone agricole correspondant aux activités équestres.
- Ae : Secteur de taille et de capacité d'accueil limités destinés à la pérennisation et au développement des activités autres qu'agricoles.
- N : Zone naturelle, dédiée à la protection des milieux.
- Ni : Secteur de la zone naturelle dédié aux activités touristiques et/ou de loisirs liées au Château.
- Np : Secteur de la zone naturelle dédié à la valorisation et à la protection des sites remarquables (sites inscrits).

★ Siège d'exploitation agricole

▣ Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme.

▣ Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme.

▣ Zones inondables au sein desquelles des prescriptions réglementaires spécifiques s'appliquent.

▣ Zones à dominante humide

Patrimoine naturel protégé :

- Cours d'eau protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▣ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- ▣ Espace vert protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▣ linéaire végétalisé protégé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- ▣ Verger protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du CU :

Voies de circulation à conserver au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme :

- cheminement piéton
- accès agricole

PATRIMOINE URBAIN PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME

id	nom	type	patrimoine
1	Chapelle	patrimoine religieux	religieux
2	Bâti remarquable	patrimoine architectural	architectural
3	Château	patrimoine architectural	architectural
4	Fontaine St Jean	autre patrimoine remarquable	religieux
5	Eglise	patrimoine religieux	religieux
6	Blockhaus	patrimoine de mémoire	architectural
7	Tilleul Pluviose	patrimoine naturel	naturel
8	Chapelle Desmoutiers	patrimoine religieux	religieux
9	Voie pavée	autre patrimoine remarquable	architectural
10	Tilleul Messidor	patrimoine naturel	naturel
11	Oratoire	patrimoine religieux	religieux
12	Oratoire	patrimoine religieux	religieux
13	Chapelle	patrimoine religieux	religieux
14	Oratoire	patrimoine religieux	religieux
15	Tilleul Thermidor	patrimoine naturel	naturel
16	Chapelle	patrimoine religieux	religieux
17	Chapelle	patrimoine religieux	religieux
18	Maison remarquable	patrimoine architectural	architectural
19	Maison remarquable	patrimoine architectural	architectural
20	Tilleul Frimaire	patrimoine naturel	naturel
21	Secteur pavé du Paris-Roubaix	autre patrimoine remarquable	religieux
22	Blockhaus	patrimoine de mémoire	religieux
23	Blockhaus	patrimoine de mémoire	religieux
24	Tilleul Nivôse	patrimoine naturel	naturel
25	Maison remarquable	patrimoine architectural	religieux
26	Tilleul Germinal	patrimoine naturel	religieux
27	Tilleul prairial	patrimoine naturel	naturel
28	Stèle de la paix	patrimoine de mémoire	religieux
29	Statue ND de la Poterie	patrimoine religieux	religieux
30	Monument aux morts	patrimoine de mémoire	religieux
31	Maison remarquable	patrimoine architectural	religieux
32	Ferme remarquable	patrimoine architectural	religieux
33	Maison remarquable	patrimoine architectural	religieux
34	Tilleul Ventose	patrimoine naturel	naturel
35	Calvaire	patrimoine religieux	religieux
36	Château	patrimoine architectural	religieux
37	Ancienne gare	autre patrimoine remarquable	religieux
38	Tilleul Brumaire	patrimoine naturel	naturel
39	Tilleul Floral	patrimoine naturel	naturel
40	Tilleul Fructidor	patrimoine naturel	naturel
41	Château d'eau	autre patrimoine remarquable	religieux
42	Chapelle	patrimoine religieux	religieux
43	Escalier	patrimoine architectural	religieux
44	Façades	patrimoine architectural	religieux
45	Porche	patrimoine architectural	religieux
46	Ancienne plaque de rue en émail	autre patrimoine remarquable	religieux
47	Chapelle	patrimoine religieux	religieux
48	Chapelle	patrimoine religieux	religieux
49	Niche	patrimoine religieux	religieux
50	Chapelle	patrimoine religieux	religieux
51	Rangée de saules têtards	patrimoine naturel	naturel
52	Château d'eau	autre patrimoine remarquable	religieux

